

Arithmétique

Réforme des retraites : faire contribuer les retraités actuels

Indexer les pensions sur l'inflation moins 2 % pendant 3 années ferait économiser 15 Mds€ aux régimes de base d'assurance vieillesse



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le gouvernement a choisi la meilleure solution pour rééquilibrer les comptes des régimes de retraite. Le recul de l'âge de départ en retraite permettra en effet d'accroître l'emploi et l'activité économique, ce qui est le meilleur moyen de réduire le déficit public et de reprendre le contrôle de la dette publique.

Cependant, cette réforme ne sera pas suffisante pour stabiliser la dette publique et elle pèsera uniquement sur les actifs d'aujourd'hui et de demain, qui devront travailler plus longtemps.

"Cette réforme ne sera pas suffisante pour stabiliser la dette publique et elle pèsera uniquement sur les actifs d'aujourd'hui et de demain, qui devront travailler plus longtemps."

D'autres économies seront nécessaires et, s'agissant des pensions, elles devraient toucher les retraités actuels. Une mesure simple et efficace le permettrait : indexer les pensions sur l'inflation moins 1 ou 2 % pendant une à trois années. Sous-indexer les pensions d'un point pendant un an ferait ensuite économiser 2,5 Mds€ chaque année (15,0 Mds€ pour deux points pendant trois ans) aux régimes de base d'assurance vieillesse.

Quid du niveau de vie des retraités

Les retraités actuels objecteront que leur pouvoir d'achat a déjà été réduit sous le précédent quinquennat par la substitution de la CSG à une partie des cotisations salariales en 2018, et par la sous-indexation des pensions en 2019 et 2020 (sauf pour les retraités aux revenus modestes). Leur niveau de vie reste néanmoins légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population, ce qui est une situation exceptionnelle dans les grands pays de l'OCDE (seules l'Italie et la France sont dans cette situation).

Les règles de calcul des pensions, avant toute réforme, contribueront certes à réduire le niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui des actifs dans le futur, mais cette dégradation relative pèsera surtout sur les futurs retraités et moins sur les retraités actuels.

Ceux qui proposent de faire aussi contribuer les retraités actuels au rééquilibrage financier des régimes de retraite ajoutent souvent qu'il faudrait en exonérer les retraités aux revenus modestes.

"Ceux qui proposent de faire aussi contribuer les retraités actuels au rééquilibrage financier des régimes de retraite ajoutent souvent qu'il faudrait en exonérer les retraités aux revenus modestes."

Le taux de pauvreté des retraités (9,5 %) est toutefois très inférieur à celui de l'ensemble de la population (14,5 %) et on pourrait accepter qu'il augmente légèrement. Surtout, si on ne veut pas d'une telle hausse, encore faut-il choisir le bon instrument pour y arriver.

Nous avons des régimes de retraite par répartition où la pension est en principe étroitement dépendante des cotisations et constitue ainsi un salaire différé. En la modulant selon les revenus des retraités, on distend ce lien entre cotisations et pensions. On s'éloigne alors d'une logique d'assurance pour aller vers une logique de solidarité dans laquelle la société garantit seulement une retraite minimale financée par l'impôt, les actifs étant libres de la compléter en s'affiliant par exemple à des fonds de pension.

Si le taux de pauvreté des retraités paraît trop fort, le bon instrument pour le réduire n'est pas de moduler les pensions selon les revenus, mais d'augmenter le minimum vieillesse, prestation de solidarité financée par l'État.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)